



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS
—
CONSEIL GENERAL

Bougy-Villars, le 3 octobre 2023

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Général de Bougy-Villars
Séance du 3 octobre 2023
Présidence : Monsieur Chris Chard

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis n° 04/2023 de la Municipalité du 15.08.2023
- Entendu le/s rapport/s de/des commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour :

Décide

- 1. D'accorder un crédit de CHF 100'000.- pour l'établissement du nouveau plan général d'affectation (PGA) et son règlement (RPGA) ;**
- 2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune ;**
- 3. D'autoriser la Municipalité à effectuer un amortissement linéaire sur 10 ans à partir du 31 décembre qui suit la fin des travaux ;**
- 4. D'autoriser un prélèvement comptable sur le compte 9281,00 << Fonds investissements futurs et rénovation >>, de manière linéaire sur 10 ans comme au point 3 ci-dessus.**

Pour le bureau du Conseil général

Chris Chard Président

Liliane Meylan, secrétaire

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre 2023



**COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS**

—
CONSEIL GENERAL

Bougy-Villars, le 03 octobre 2023

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Général de Bougy-Villars
Séance du 03 octobre 2023
Présidence : Monsieur Chris Chard

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 5/2023 de la Municipalité du 15 août 2023
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'années 2024 tel que présenté, à savoir :

- 1. De maintenir à 64.5% de l'impôt cantonal de base les points 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2024 ;**
- 2. De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2024 au même taux qu'en 2023, tel que proposé par la Municipalité et annexé au présent préavis.**

Pour le bureau du Conseil général

Chris Chard Président

Liliane Meylan, secrétaire



Ainsi délibéré en séance du 03 octobre 2023